

COMMUNE DE VALLANGOUJARD

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU POUR LA SEANCE DU
12 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le douze juin à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Marc GIROUD, maire.

PRÉSENTS : Jean Jacques BARREAUX, Stéphane CORVISIER, Michelle DAUVERGNE, Marc GIROUD, Laëtitia ERMERY, Éric PORTE, Alain VAILLANT, Emmanuelle SKROPETA, Francine WLODARCZYK.

ABSENTS : Mylène BOULON, Denis DIAMORO (qui a donné pouvoir à Alain VAILLANT), Frédéric ZAOUÏ (qui a donné pouvoir à Marc GIROUD).

Michelle DAUVERGNE est désignée secrétaire de séance.

EFFECTIF DU CONSEIL : 12, PRÉSENTS : 9, VOTANTS : 11.

Espace naturel sensible (ENS)

Le Département, conformément à la demande de la Commune (par délibérations en 2014-57 et 2017-15) vient de délibérer pour créer un nouvel Espace naturel sensible (ENS) départemental. La nouvelle zone protégée le long du ru de Theuville et du Sausseron, faite de marais et bois humides, couvre une surface de plus de 60 hectares situés sur Vallangoujard et Epiais-Rhus.

Ce site a été classé au vu de son fort intérêt écologique (corridor biologique, habitats et espèces rares en Ile-de France) et de son potentiel pédagogique notamment sur les thèmes liés à l'eau, au fonctionnement des zones humides et à leurs usages.

Des opérations d'entretien vont être réalisées, ainsi que certains aménagements destinés à mettre cette zone en valeur.

Rifseep

DÉLIBÉRATION 2018-19 (ressources humaines)

Michelle DAUVERGNE présente les propositions, élaborées avec le CIG, validées par le Comité technique paritaire du CIG le 29 mai, pour la mise en place du régime indemnitaire des personnels administratifs et techniques (RIFSEEP).

Le Conseil, après avoir en avoir délibéré, à l'unanimité, moins une abstention, Stéphane CORVISIER,

APPROUVE la proposition de RIFSEEP concernant la filière administrative de la Commune qui prendra effet au 1^{er} juillet.

PRÉCISE ce régime :

- Le régime indemnitaire comporte :
 - **une part obligatoire**, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent et prenant en compte l'expérience accumulée.
 - **une part facultative**, le complément indemnitaire annuel (CIA) non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre puisque lié à la manière de servir de l'agent. Le versement de ce complément indemnitaire est laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté individuel notifié à l'agent.
- Bénéficiaires du régime :
 - Les fonctionnaires titulaires à temps complet, temps non complet ou à temps partiel
 - Les agents contractuels de droit public à temps complet.
 - Les agents contractuels de droit public à temps non complet sous condition d'une ancienneté de plus d'une année dans le même emploi
 - Pour la filiale administrative : attachés, rédacteurs, adjoints administratifs, adjoints techniques, adjoints d'animation.

- Les autres emplois existant à la Commune n'ont pas bénéficié, à ce jour, d'une modification législative de leur régime indemnitaire, et sont donc exclus du présent dispositif (ex. filière sociale...)

- Critères d'attribution

- Pour la part fixe (IFSE) :

- groupe de fonctions
 - niveau de responsabilité
 - niveau d'expertise de l'agent
 - niveau de technicité de l'agent
 - sujétions spéciales
 - expérience de l'agent
 - qualification requise
 - capacité de transmission des savoirs et compétences.
- Pour la part variable (CIA), les éléments suivants seront appréciés dans le cadre de la procédure d'évaluation professionnelle (entretien annuel) :
- investissement
 - capacité à travailler en équipe (contribution au travail collectif)
 - connaissance de son domaine d'intervention
 - capacité à s'adapter aux exigences du poste, la disponibilité
 - implication dans les projets de service, la réalisation des objectifs
 - respect des délais d'exécution
 - compétences professionnelles et techniques
 - qualités relationnelles
 - capacité d'encadrement
 - sens du service public

- Modalités de versement

- La part fixe (IFSE) est versée mensuellement. Elle est proratisée dans les mêmes proportions que le traitement indiciaire notamment pour les agents à temps partiel, temps non complet.

- La part variable (CIA) est versée en deux fois (juin et décembre) non reconductible automatiquement d'une année sur l'autre. Elle sera proratisée dans les mêmes proportions que le traitement indiciaire pour les agents à temps partiel, temps non complet

- Évolution des primes en cas d'absence

- Part fixe (IFSE)

- En cas de congés accident du travail et maladie professionnelle, de congés d'adoption, de maternité, de paternité, cette part suivra le sort du traitement.
- En cas de congés maladie (Congé Maladie Ordinaire, Congé de Longue Maladie, Congé de Longue Durée, Congé pour Garde Malade) une retenue de 1/30^{ème} du régime indemnitaire est appliquée par jour d'absence au-delà de 5 jours calendaires d'absence au cours de la même année civile, hors jours d'hospitalisation.

- Part variable (CIA)

- Le montant global du complément indemnitaire est réduit de 1/12^{ème} à chaque fraction de 10 jours calendaires d'absence dans la même année civile (sont pris en compte les Congé Maladie Ordinaire, Congé de Longue Maladie, Congé de Longue Durée, Congé pour Garde Malade, les congés d'adoption, de maternité, de paternité).

- Classement des emplois de la filière administrative
Les différents emplois ont été classés ainsi (à partir des fiches de postes établies), selon le grade et les fonctions exercées.

Cadre d'emplois des Agents sociaux					
Groupe de fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant annuel IFSE		Montant annuel CIA	
		Plafond réglementaire €	Borne maxi Commune €	Plafond réglementaire €	Borne maxi Commune €
2	Agence de surveillance	10 800	8 000	1 200	3 000

Cadre d'emplois des Rédacteurs					
1	Responsable service	17 480	15 000	2 380	4 500
2	Gestionnaire	16 015	13 000	2 185	4 000

Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs					
1	Gestionnaire de service	11 340	9 000	1 260	3 500
2	Agent d'accueil, de réservation, d'exécution de tâches administratives	10 800	8 000	1 200	3 000

Cadre d'emplois des Adjoints Techniques					
1	Chef d'équipe	11 340	8 000	1 260	3 000
2	Agent d'exécution	10 800	6 000	1 200	2 500

Cadre d'emplois des Adjoints d'animation					
1	Encadrement jeune public	10 800	8 000	1 200	3 000

Tarif de la cantine

DÉLIBÉRATION 2018-20 (Finances, école)
Vu les actuels tarifs de cantine scolaire : 4.40 €,
Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité
DÉCIDE de revaloriser le tarif de cantine qui passera de 4.40 € à 4.50 € à compter du 1^{er} septembre 2018 pour l'ensemble des élèves.

Assainissement non collectif

Les particuliers non raccordables au réseau collectif d'assainissement ont l'obligation de mettre leur station individuelle en conformité. Le SICTEU propose de participer à la réhabilitation de certaines installations non conformes ou non contrôlées d'assainissement individuel (assainissement non collectif) avec des possibilités de subvention sous conditions.

Prix de l'eau / assainissement collectif

À la demande des élus de la Commune, le SICTEU a admis le caractère collectif du grand collecteur allant de Vallangoujard à Labbeville pour rejoindre Nesles. De ce fait la charge des emprunts correspondants ne sera plus affectée aux seuls bénéficiaires de l'assainissement collectif de Vallangoujard, mais répartie sur l'ensemble des communes du SICTEU. La facture d'eau devrait donc être un peu allégée.

C'est un premier pas dans la bonne direction, mais l'objectif d'une convergence tarifaire à terme n'est, bien entendu, pas abandonné.

Smirtom distribution des nouveaux bacs

Le Smirtom a engagé la réorganisation du service telle qu'elle était annoncée.

Malheureusement la distribution des nouveaux bacs par la société Plastic Omnium chargée par le Smirtom, après appel d'offres, de cette opération s'est avérée particulièrement mal faite.

En outre, la dotation de base pour chaque foyer n'est pas toujours optimale.

RGPD

La Commune met en place les procédures nouvellement imposées pour la protection des données personnelles qu'elle détient.

Stationnements

Les incivilités se réduisent, mais n'ont pas complètement disparu : des véhicules sont encore stationnés sur les trottoirs qui doivent être réservés aux piétons (dans chaque rue un côté au moins est réservé aux piétons).

Les gendarmes recommandent de rentrer les voitures dans les propriétés chaque fois que c'est possible, en raison d'une recrudescence des vols.

Travaux de maîtrise de ruissellement

Les travaux de maîtrise de ruissellement sont en cours.

Acquisition de la maison jouxtant l'école

L'architecte a été recruté.

Église

Le recrutement d'un architecte est en cours pour réaliser un diagnostic de l'ensemble du bâtiment. Le Parc devrait financer à 50% la réalisation de ce diagnostic (environ 20 000 €).

Questions diverses

Coupures d'eau

Bilan des réunions de quartiers

Carcasses de voitures calcinées

Zone 30

Fibre optique